

<p align="center">Rapport d'activité 2025 de la commission fédérale médicale</p>

La commission médicale fédérale nationale s'est réunie 2 fois en consultation télématique et une fois en présentiel cette année.

A- Suivi Médical Réglementaire SHN

1- Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVolley

L'organisation mise en place fonctionne correctement avec un secrétariat dédié au siège fédéral et le médecin délocalisé qui supervise le suivi.

Les médecins en charge des équipes masculine et féminine ont pu mettre en place le suivi des joueurs et joueuses des équipes nationales seniors grâce à leur anticipation et leur collaboration avec les entraîneurs nationaux.

b- Logiciel Askamon

Le logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. Il concerne, pour le moment, les joueurs et joueuses inscrits sur les listes ministérielles et intègre progressivement les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe paravolley.

2- Suivi médical des athlètes.

Chaque équipe, que ce soit un pôle ou une équipe nationale, dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute.

Le bilan annuel est dressé pour les collectifs nationaux.

Le bilan dentaire est celui qui procure le plus de difficultés :

Pour les jeunes nous demandons qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFCP dans le cadre familial. Nous insistons particulièrement sur le suivi psychologique des joueurs et joueuses mineures d'autant plus du rajeunissement de l'âge d'entrée en pôle.

Nous rencontrons toujours des difficultés pour récupérer les examens des joueurs sur liste évoluant en France en LNV (pourtant ils doivent avoir réalisés les examens demandés selon le protocole LNV) et les examens doivent être reprogrammés en début de saison.

Pour le suivi du SMR, il faut mettre en place des sanctions à appliquer aux pôles et à leurs responsables en cas de non-retour car le médecin chargé du suivi n'a aucun moyen de pression sur eux.

Pour les CFCP, c'est encore pire car les retours sont au bon vouloir des centres sans coordination avec la LNV.

B- Encadrement sanitaire des équipes de France

- ✓ **Coordination médicale :**
La DTN se charge de la coordination des affectations mais un représentant de celle-ci pourrait la décharger de cette lourde tâche.
90% des professionnels de santé contractualisent avec la FFVolley via un CDD. Le reste des interventions sont contractualisées via un CDI ou des notes d'honoraires.
- ✓ Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagnent les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Lors des actions en France, pour des raisons financières, cela n'est pas toujours possible. Nous privilégions la présence du kinésithérapeute mais pas le médecin de manière systématique.
- ✓ Les dispositions sanitaires variables selon les régions du monde nécessitent d'être très vigilant sur la couverture vaccinale et la surveillance sanitaire des équipes voyageant.
- ✓ Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes en respectant les choix de l'équipe médicale.
- ✓ Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical) ainsi qu'une validation du programme de la FIVB pour les internationaux.
- ✓ Pour les pôles un programme de prévention est proposé en utilisant celui de l'AMA et de l'AFLD (ADEL)

C- Relations Médicales avec les Clubs –LNV

- ✓ Le suivi médical des jeunes présents dans les centres de formation des clubs pro et des joueurs professionnels est calqué sur celui des pôles et le médecin chargé du suivi des SHN à la FFVolley est chargé (en accord avec la commission médicale de la LNV) d'en assurer le suivi. Cela vient en plus de ses responsabilités sur le suivi des SHN. Une plus grande rigueur est nécessaire dans ce suivi médical car tous les dossiers ne sont pas envoyés à la fédération.
Nous insistons sur l'importance du suivi psychologique notamment chez les joueurs et joueuses mineurs en CFC.
- ✓ Le développement des relations pour la coordination médicale FFVolley-LNV est indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations) qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.

Dans un premier temps il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SMR.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pro sur le plan médical.

D- Règlement médical fédéral

- ✓ Le règlement est adapté aux nouvelles dispositions ministérielles. Nous allons travailler à la périodicité des certificats médicaux d'absence de contre-indication (avec utilisation du questionnaire de santé).
- ✓ Une procédure particulière est mise en place pour la délivrance de licence (C.E.G.) aux personnes transgenres. En accord avec la commission des statuts et règlements les dossiers sont examinés dès leur réception.

-Le triple surclassement n'existe pas au sein de la FFVolley. Des exceptions au niveau national sont possibles et il existe une procédure pour la mise en place d'un triple surclassement régional au sein des ligues volontaires. Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient le mettre en place.

Dans ce cadre, pour les fiches C régionales, le médecin l'ayant rédigée et assurant le suivi médical du jeune athlète doit remplir une fiche A en milieu de saison.

Cette procédure devrait concerner une dizaine de jeunes par région... Attention à certaines dérives qui ne concerneraient pas des jeunes à fort potentiel !!!

Pour tous ces triples surclassements il est nécessaire que les dossiers techniques soient renforcés.

La commission ne souhaite pas que soit institutionnaliser l'autorisation pour des M13 de jouer en senior pour des raisons physiologiques et psychiques.

-Pour la saison actuelle le médecin fédéral a validé :

46 (56 en 2023-24) triples surclassements nationaux fédéraux + 2 régionaux pour une ligue sans médecin.

1 fiches B pour la FFVolley et 13 pour 2 ligues ne disposant pas de médecin.

E- Sport Santé

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération avec la responsable de la DTN (Chrystel Bernou) et la commission fédéral Sport Santé.

F- Informations sur la prévention du dopage :

- La prévention reste au niveau de la fédération : **Un plan fédéral de prévention du dopage** est mis en place en collaboration avec le service juridique. Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial.
- L'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) met à disposition une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL).

Nos recommandations complémentaires sont :

- ✓ Obligation pour tous les athlètes soumis au SMR de fournir un certificat de participation au programme antidopage soit de la FIVB, soit de l'AFLD.
- ✓ Intégration au label Club Formateur d'un item Prévention du Dopage pour les clubs dont une partie des licenciés fournissent le certificat de l'AFLD.

Pour 2026 :

- Connaître le plus tôt possible les programmes et le budget afin de permettre aux différents staffs médicaux de se coordonner et d'assurer un encadrement satisfaisant tout en respectant les accords financiers pris.
- Suivi du nouveau protocole mis en place par le médecin référent (Dr Joffrey Cohn) chargé du Suivi Médical Réglementaire des SHN et des Centres de Formation des clubs professionnels. Les médecins localement doivent être impliqués pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs. Mise en place de sanctions pour les centres ne renvoyant pas les données dans le timing demandé.
- Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.
- Réunion de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.
- Réflexion sur les certificats médicaux demandés aux licenciés.
- Réflexions sur la mise à disposition des licenciés amateurs et de leurs encadrants d'une application permettant d'améliorer la prise en charge, le suivi et la prévention des blessures dans le but de limiter les récurrences.

Richard GOUX

Président de la Commission Fédérale Médicale